

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 12	<u>Pour</u> : 11+1 pouvoir	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille quinze, le 25 novembre, à 20 heures 30 mn, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 18 novembre 2015

Etaient présents : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	<u>Absente</u>
BARTEAU Etienne	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MALLE MANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Yoann MARENDA, Chantal MOUTIER (pouvoir donné à Roger LEONARD)

ABSENTS: Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE Gérard ROUMAT

2015-65 : Demande d'aliénation d'une partie de la voirie communale au profit de Mme Yolande DANEDE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal

- Que par courrier en date du 19 novembre 2015 Madame Yolande DANEDE souhaite acquérir une portion de la voirie communale située entre les parcelles AB 180, AB 181 et AB 183 au lieu-dit « Impasse Félicie Brouillet »
- Qu'elle a donné son accord de principe quant à la prise en charge des frais liés à cette acquisition.

Il précise que pour aliéner cette portion de chemin rural, il est nécessaire conformément au décret n° 76-921 du 8 octobre 1976, de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales. En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Déposé à la Sous-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 1^{er} décembre 2015

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20151125-2015_65-DE
Regu le 03/12/2015

1. de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation et au déclassement d'une portion de l'Impasse Félicie Brouillet entre les parcelles AB 180-181 et AB 183, en application du décret n° 76-921 précité ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 30 novembre 2015
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 1^{er} décembre 2015
Page 2 sur 2

AR PREFECTURE
024-212400162-20151125-2015_65-DE
Reçu le 03/12/2015